

BULLETIN DE PORTABILITE D'ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

Ce bulletin est à retourner par e-mail à sesimplifierlavie@natixis.com ou par courrier à Natixis Interépargne - 9530 ODE - 14029 CAEN CEDEX 9

Votre identification

Mme M Nom* Prénom*

NIR (n° de sécurité sociale)* _____ N° de matricule _____

Date de naissance* __/__/____ Nom de naissance*

Commune de naissance* Département de naissance*

Pays de naissance*

Adresse*

Code postal* _____ Ville* Pays*

Téléphone.....E-mail

**Données obligatoires*

Les informations contenues dans ce document pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Natixis Interépargne à l'adresse suivante : Avenue du Maréchal Montgomery - 14029 CAEN Cedex 9, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Modalités de transfert de vos avoirs

Vous avez acquis des avoirs dans le cadre du plan d'épargne d'un précédent employeur et vous avez acquis l'ancienneté nécessaire (3 mois) pour être adhérent du plan de votre nouvel employeur. En remplissant ce bulletin, vous pouvez transférer votre épargne dans le plan de votre nouvel employeur. Ce transfert ne modifie pas la date de disponibilité de votre épargne et entraîne aucun prélèvement fiscal ou social.

Attention : Conformément à la réglementation en vigueur, si vos avoirs sont investis dans le PERCO de votre ancien employeur, ils ne peuvent être transférés dans le PEE de votre nouvel employeur.

Votre ANCIEN employeur	⇒	Votre NOUVEL employeur
Raison sociale		Raison sociale
N° entreprise _____		N° entreprise _____
N° de compte _____		N° de compte _____
Nom et adresse du teneur de registre de votre dispositif d'épargne salariale :		Nom et adresse du teneur de registre de votre dispositif d'épargne salariale : NATIXIS INTEREPARGNE Avenue du Maréchal Montgomery -14029 CAEN CEDEX 9 RIB du teneur de compte : FR 76 3000 7000 1100 0225 8154 093 NATXFRPPXXX

Remarque :

- Avant d'effectuer votre transfert, n'oubliez pas de vous assurer auprès de votre ancien employeur qu'aucune somme ne vous sera plus versée après votre départ (participation ou intéressement dus au titre de l'année de votre départ). Dans le cas contraire, vous devrez attendre le versement de ces sommes pour demander le transfert de la totalité de vos avoirs. Cette opération ne sera pas facturée par Natixis Interépargne.
- Ce transfert pourra être facturé par l'ancien teneur de compte conformément à la tarification en vigueur.

La suite au verso 

Votre demande

Je demande le transfert suivant :

PEE

- La totalité de mon dispositif PEE**



Nom du FCPE du PEE
(un seul FCPE possible)⁽¹⁾

Sans précision de mon choix de placement, mes avoirs seront transférés dans le FCPE présentant le profil d'investissement le moins risqué dans le plan de mon nouvel employeur.

Si les dispositifs de mon ancien et nouvel employeur sont gérés par Natixis Interépargne et proposent les mêmes FCPE, mes avoirs seront transférés à l'identique.

PERCO

- La totalité de mon dispositif PERCO**



Nom du FCPE du PER
(un seul FCPE possible)⁽¹⁾

Sans précision de mon choix de placement, mes avoirs seront transférés dans la GESTION PILOTEE par défaut du PER.

En conséquence, je précise ma date de retraite prévisionnelle : __ / __ / ____

PER

- La totalité de mon dispositif PER**



Nom du FCPE du PER
(un seul FCPE possible)⁽¹⁾

Sans précision de mon choix de placement, mes avoirs seront transférés dans la GESTION PILOTEE par défaut du PER.

En conséquence, je précise ma date de retraite prévisionnelle : __ / __ / ____

(1) Je conserve ensuite la possibilité d'effectuer des arbitrages entre les fonds selon les modalités de l'accord de mon nouvel employeur.

Signature du salarié (obligatoire)

Fait à..... le __ / __ / ____